



Autorisation Parentale

Bataille de Bicolline : 11 au 18 août 2024

L'autorisation doit être remplie et signée par un parent ET la personne responsable du participant pendant l'événement de la Bataille de Bicolline. La personne responsable doit être âgée de 18 ans ou plus.

Par la présente, j'autorise mon enfant _____ à participer à l'événement Bataille de Bicolline. Lors de cette activité, mon enfant sera sous la responsabilité de la personne nommée ici-bas :

Nom et prénom de la PERSONNE RESPONSABLE: _____

Signature de la PERSONNE RESPONSABLE: _____

Nom et prénom du PARENT : _____

Signature du PARENT : _____

L'autorisation parentale doit être remise au personnel du Duché de Bicolline lors de l'arrivée du participant à l'événement.

Merci!

Le Duché de Bicolline

1480 chemin Principal, Saint-Mathieu-du-Parc, G0X1N0

819-532-1755

info@bicolline.org